

TABLEAU SYNOPTIQUE DES RÉSULTATS ET DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2018-2019 Y COMPRIS LA PART CONSACRÉE AU DÉVELOPPEMENT PAR RÉSULTAT

(en milliers de francs suisses)

QUESTIONS TRANSVERSALES	DÉVELOPPEMENT	PARITÉ HOMMES-FEMMES	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	Objectif stratégique VIII : Interface de communication dynamique entre l'OMPI, ses États membres et l'ensemble des parties prenantes													
																	
				VIII.1 Communication plus efficace avec un public large et varié concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI		VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité aux demandes de renseignements		VIII.3 Engagement réel auprès des États membres		VIII.4 Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales		VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales					
				12 406 (-)		7 128 (-)		7 342 (-)		786 (-)		6 357 (-)		Total OS VIII : 34 019 (-)			
				Objectif stratégique I : Évolution équilibrée du cadre normatif international de la propriété intellectuelle		Objectif stratégique II : Prestation de services mondiaux de propriété intellectuelle de premier ordre		Objectif stratégique III : Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement		Objectif stratégique IV : Coordination et développement de l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle		Objectif stratégique V : Source de références mondiale pour l'information et l'analyse en matière de propriété intellectuelle		Objectif stratégique VI : Coopération internationale pour le respect de la propriété intellectuelle		Objectif stratégique VII : Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux	
				I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle 13 167 (4 489)		II.1 Utilisation plus large et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet, notamment par les pays en développement et les PMA 30 302 (8 127)		III.1 Stratégies et plans nationaux en matière de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux 10 312 (10 312)		IV.1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes du monde entier à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que son utilisation et sa diffusion 7 215 (511)		V.1 Utilisation plus large et plus efficace de l'information statistique de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle 2 659 (116)		VI.1 Progression du dialogue international entre les États membres de l'OMPI et les parties prenantes internationales concernées au sujet de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement 2 080 (967)		VII.1 Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux 6 968 (5 824)	
				I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés 8 915 (8 403)		II.2 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT 185 277 (-)		III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition 33 712 (33 712)		IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité 18 726 (10 336)		V.2 Utilisation plus large et plus efficace des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques 4 259 (1 286)		VI.2 Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les activités de l'OMPI et celles des organisations nationales et internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle 941 (-)			
				I.3 Sécurité juridique accrue en ce qui concerne la protection des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales 511 (-)		II.3 Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA 7 125 (2 706)		III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les activités de l'OMPI 3 680 (3 680)		IV.3 Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle 2 476 (1 236)							
				I.4 Intérêt croissant pour l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la protection internationale des brevets, modèles d'utilité, schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés et informations confidentielles 312 (-)		II.4 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye 5 744 (-)		III.4 Accords de coopération avec les institutions des pays en développement, des PMA et des pays en transition renforcés et adaptés à leurs besoins 10 179 (9 712)		IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices et les autres institutions de propriété intellectuelle pour fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et de rationaliser l'administration de la propriété intellectuelle 17 434 (16 159)							
						II.5 Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA 14 196 (6 819)		III.6 Renforcement des capacités d'utilisation de la propriété intellectuelle au service de l'innovation dans les PME, les universités et les instituts de recherche 7 011 (7 011)									
		II.6 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Madrid 46 296 (-)															
		II.7 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et les autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI 5 238 (497)															
		II.8 Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD 7 110 (120)															
		II.9 Utilisation plus large et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA 703 (810)															
		II.10 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Lisbonne 644 (-)															
		Total OS I : 22 905 (12 891)		Total OS II : 302 635 (19 080)		Total OS III : 64 894 (64 426)		Total OS IV : 45 851 (28 242)		Total OS V : 6 918 (1 402)		Total OS VI : 3 021 (967)		Total OS VII : 6 968 (5 824)			
		  				 		 				  					
		Contribuant à :															
		Objectif stratégique IX : Structure d'appui administratif et financier efficace afin de permettre à l'OMPI d'exécuter ses programmes															
		IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes		IX.2 Un Secrétariat réactif, efficace et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets		IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel		IX.4 Une organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens		IX.5 Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace							
		162 673 (-)		37 208 (-)		2 107 (-)		21 890 (-)		7 411 (-)		Total OS IX : 231 289 (-)					

- Le budget proposé par résultat ne tient pas compte des ressources non affectées proposées : 7357 millions de francs suisses
- Part consacrée au développement : Les ressources sont qualifiées de "dépenses de développement" lorsqu'elles sont utilisées pour financer les activités axées sur le développement fournies par l'OMPI aux pays en développement et aux pays les moins avancés (PMA) sans que des ressources équivalentes soient mises à la disposition des pays développés. Conformément à la pratique établie, les pays en transition sont pris en considération aux fins du programme et budget. La définition révisée relative aux dépenses de développement est exposée en détail dans l'annexe B du document WO/GA/43/21.
- Les chiffres indiqués pour la part consacrée au développement tiennent compte des ressources affectées aux projets relevant du Plan d'action pour le développement
- La somme des différents éléments du budget ne correspond pas forcément au total, les chiffres ayant été arrondis